



Association loi 1901
Reconnue d'Utilité Publique

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REBOISEMENT
DES LOCALITES DE DABON, POCHETTE ET
MARRE A COIFFE DANS LES COMMUNES
D'AQUIN ET DE FOND DES NEGRES
- HAITI -**

DOSSIER DE COFINANCEMENT

**CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-France
CONSEIL GENERAL de SEINE et MARNE
Villes de Vaires/Marne et Brou /Chantereine**

Mars 2009

DESIR D'HAÏTI – 57 rue Paul Algis – 77360 VAIRES-SUR-MARNE

SYNTHESE DU PROJET

Durée du projet	8 mois
Localisation	Localités de Dabon, Pochette et Marre à Coiffe, communes d'Aquin et de Fond des Nègres, département du Sud, HAÏTI
Association demandeuse	Association Désir d'Haïti (France)
Partenaire local	Association FONHSUD (Haïti)
Objectifs du projet	<p><i>Objectifs globaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger l'environnement dans les communes d'Aquin et de Fond des Nègres ; - favoriser le développement économique de la zone. <p><i>Objectifs spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la reforestation dans les localités cibles ; - protéger les sols par la mise en place de murs de protection et de rampes vivantes ; - développer les activités maraîchères locales ; - renforcer les capacités des organisations de base.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - mise en terre de 60.000 arbres fruitiers et de 100.000 arbres de protection à Pochette et Dabon (30.000 arbres fruitiers et 50.000 arbres de protection dans chacune des zones) ; - mise en place de murs de protection et de rampes vivantes à Marre à Coiffe ; - formation des organisations de base en culture maraîchère ; - formation des organisations de base en techniques de reboisement et de conservation des sols ; - organisation de sessions de sensibilisation et de formation en gestion de l'environnement pour les populations et membres des organisations de base.
Groupe(s) cible(s)	Les bénéficiaires sont les habitants des localités de Dabon, Pochette et Marre à Coiffe, soit près de 8.500 personnes.

1. CADRE DU PROJET

1.1. Contexte du projet

1.1.1. Environnement national

- *Environnement géographique*



Située à l'est de Cuba et à 190 km au nord-est de la Jamaïque, Haïti est une île montagneuse de 27 750 km² ouverte sur l'océan Atlantique et la mer des Antilles.

La zone concernée par le projet, sur les communes d'Aquin et de Fond des nègres (localités de Pochette, Dabon et Marre à Coiffe), se trouve dans le département du Sud, au sud-ouest du pays.

Aquin et Fond des Nègres

- *Environnement politique*

En 2004, des violences politiques ont provoqué le départ du président Aristide, despote dont le mandat a été marqué par les retournements politiques. Un gouvernement transitoire s'est alors formé sous la direction du Premier ministre Latortue et de nouvelles élections présidentielles ont eu lieu en février 2006. Celles-ci ont vu la victoire de René Préal, ancien premier ministre d'Aristide en 1991 et Président de la République de 1996 à 2001. La situation politique s'est depuis apaisée et le pays aspire à plus de stabilité. Toutefois, de nouvelles violences ont éclaté avec les émeutes de la faim en avril 2008 ; il s'agissait pour les Haïtiens de protester contre la vie chère.

- *Environnement social*

Comptant 8,7 millions d'habitants, la population haïtienne demeure majoritairement rurale (69,3 %). Mais la misère accentue l'exode rural et l'exil : plus d'un million d'Haïtiens sont établis à l'étranger (USA, Canada...).

L'espérance de vie moyenne est de 51,6 ans et la population est marquée par sa jeunesse : 40 % des Haïtiens ont moins de 15 ans¹.

Le taux d'analphabétisme s'élève à 48 %, chiffre jugé optimiste. Les infrastructures scolaires manquent, tout comme les structures médicales. La moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable et à peine 28 % a accès à des équipements sanitaires décentes. Tout cela constitue un lourd handicap pour le développement du pays.

Enfin, en ce qui concerne l'Indice de Développement Humain (IDH)², Haïti occupait le 153^{ème} rang sur 175 pays en 2005

- *Environnement économique*

L'agriculture est l'activité économique principale d'Haïti : elle occupe plus de 60% de la population active et assure 27 % du PIB. Une majorité d'Haïtiens vit de la petite agriculture vivrière (maïs, sorgho,

¹ CDRD, *Fiche signalétique Haïti*, novembre 2002

² L'indice de développement humain (IDH) a été créé par le PNUD afin de mesurer le niveau de développement des pays, sans en rester simplement à leur poids économique, calculé par le PIB. Compris entre 0 et 1 (1 étant l'indice le plus élevé), il fait la synthèse de trois séries de données : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction (durée moyenne de la scolarisation et taux d'alphabétisation) et le PIB réel par habitant.

haricots, tubercules) qui se pratique dans le cadre de petites exploitations dont les rendements sont très faibles à cause de l'intense érosion des sols. En outre, le défrichement de nouvelles terres provoque le recul rapide de la forêt, qui ne couvre plus que 3 % de la superficie du pays contre 50 % en 1990. Il se pose donc un grave problème de protection de l'environnement.

Les industries se limitent aux domaines du textile, de l'alimentation ou de la construction et représentent environ 8% du PIB. Le secteur tertiaire assure, quant à lui, 65% du PIB.

80 % des Haïtiens sont touchés par le sous-emploi et 65 % de la population vit au-dessous du seuil de la pauvreté. En 2006, le PIB/hab s'élevait à 480 \$³.

Les apports des émigrés et l'aide étrangère (soumise aux aléas politiques) n'empêchent pas le pays d'avoir un des plus bas revenus du monde. La dette extérieure correspond au quart du PIB annuel, soit 1,3 milliards d'euros en 2006.

Ainsi, comme en témoignent ces indicateurs sociaux, économiques et environnementaux, Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental et un des pays les plus défavorisés du monde.

1.1.2. Environnement local

Comme pour l'ensemble d'Haïti, les communes d'Aquin et de Fond des Nègres (103 000 hab.) sont marquées par la petite agriculture vivrière : maïs, petit mil, manioc, pois congo, haricot, arbres fruitiers... Les autres petites activités économiques réalisées sont la vannerie, la broderie, la culture de tabac, l'élevage de poulets et de cabris... Il existe aussi quelques unités artisanales de transformation de fruits à Aquin, Cavaillon et Saint-Louis du Sud.

Il y a peu d'infrastructures de base développées : s'il existe un dispensaire dans chaque commune, les centres de santé manquent largement de moyens, les établissements scolaires publics sont quasiment inexistantes et les écoles privées ne sont pas financièrement accessibles à tous et pas toujours gage de qualité.

L'accès à l'électricité est faible et surtout pris en charge par la coopération décentralisée et les ONG. Quant à l'accès à l'eau potable, il reste difficile du fait de sources et puits lointains.

Par ailleurs, la zone a été très touchée par la déforestation, à travers l'abattage intensif des arbres afin que les paysans puissent subvenir à leurs besoins primaires. Ceci a de graves conséquences sur l'environnement et l'agriculture, augmentant de fait la pauvreté de la région.

1.1.3. Cohérence avec les stratégies de développement existantes

En avril 2004, le gouvernement de transition haïtien a élaboré un cadre de coopération intérimaire (CCI) en coordination avec la Commission européenne, la Banque interaméricaine de développement, les Nations Unies et la Banque mondiale.

Pour appuyer un processus de réconciliation nationale et assurer une réponse coordonnée et rapide aux besoins urgents du pays en termes de développement à moyen terme, le CCI a identifié quatre domaines prioritaires pour l'action dont la promotion du redressement économique, ce volet couvrant entre autres l'agriculture, ainsi que la protection et la réhabilitation environnementale.

Depuis son élection à la Présidence de la République en mai 2006, René Préal maintient cet axe de développement.

1.1.4. Présentation des études préalables réalisées

En 2003, FONHSUD a commandité une évaluation générale de ses activités⁴, laquelle a été effectuée par un consultant externe, M. CHERY. Cette évaluation a permis d'analyser les activités de

³ www.diplomatie.gouv.fr

⁴ Jean-Marie CHERY, *Evaluation des différentes activités de FONHSUD dans l'arrondissement d'Aquin et ses zones avoisinantes*, juillet 2003

FONHSUD et leur évolution, de faire apparaître leurs forces et faiblesses et ce qu'il serait nécessaire de mettre en place pour pallier les insuffisances.

A partir de cette évaluation, un processus de réflexion interne s'est engagé au sein de FONHSUD. Celui-ci a conduit à la conception et la programmation d'une série de mesures permettant d'améliorer l'efficacité de l'association. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré en 2004 un « Plan stratégique 2005-2010 »⁵, en partenariat avec les principaux acteurs et bénéficiaires. Ce Plan définit les objectifs fondamentaux et les grandes orientations assignées au développement local dans la région d'Aquin, de même que les principaux axes d'intervention et une stratégie générale de mise en œuvre de l'association FONHSUD. La protection de l'environnement, les activités agricoles génératrices de revenus et l'appui aux organisations de base (notamment à travers la formation des bénéficiaires) font partie des principes d'action prioritaires.

C'est à partir de cette stratégie générale et de ces principes d'intervention qu'a été construite l'action de « Développement économique et reboisement des localités de Dabon et Pochette, commune d'Aquin, et suite au dernier cyclone qui a touché Marre à Coiffe sur la commune de Fond des Nègres, Fonhsud a décidé de protéger les sols en mettant en place des murs de protection et des rampes vivantes.

1.2. Diagnostic et problèmes à résoudre par le projet

1.2.1. Analyse des problèmes à résoudre

Le projet « Développement économique et reboisement des localités de Dabon, Pochette et Marre à Coiffe sur les communes d'Aquin et de Fond des Nègres, Haïti » est né d'un triple constat, relatif à la fois à la dégradation de l'environnement de la zone, à ses difficultés agricoles et à l'insuffisance de formation des organisations de base.

1^{er} constat : la dégradation de l'environnement

Outre les catastrophes naturelles, la mauvaise gestion des ressources naturelles d'Haïti a été l'une des causes majeures de la forte dégradation de l'environnement. Cette situation est due à la nécessité des populations de satisfaire leurs besoins immédiats en énergie (charbon de bois), en matériaux de construction et d'étendre les surfaces cultivées face au faible rendement des sols. Elles procèdent donc au déboisement des zones, déjà fortement touchées par les cyclones que subit le pays.

Or, en éliminant le principal rempart naturel contre les inondations et en accélérant l'érosion des sols, le déboisement est le principal responsable des catastrophes (crues, inondations, glissements de terrain) qui ont endeuillé Haïti et dévasté les terres. En 1950, le quart du pays était boisé. Aujourd'hui, la forêt tropicale couvre moins de 3 % du territoire et les programmes de reboisement financés par la coopération internationale n'ont pas permis d'enrayer l'extinction catastrophique de la forêt.

2^{ème} constat : les insuffisances du système agricole de la région

L'agriculture est l'activité économique la plus importante d'Haïti et, de la même manière, des communes d'Aquin et de Fond des Nègres. Cependant, il s'agit d'une petite agriculture vivrière peu productive et peu rémunératrice, insuffisante pour assurer l'avenir des familles.

3^{ème} constat : l'insuffisance de formation des organisations de base

Les organisations de base manquent de formation et de suivi, à tous les niveaux. Leurs capacités techniques en sont limitées et les comportements et habitudes n'évoluent que lentement, que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental.

Or, des formations sur les activités agricoles permettraient aux paysans d'augmenter leur production et d'accroître leurs revenus.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation à l'environnement contribueraient à enrayer le phénomène de déboisement, à modifier les comportements et à préserver l'environnement.

⁵ FONHSUD, *Plan stratégique 2005-2010*, juillet 2004

1.2.2. Analyse des options retenues

Au regard de ce triple constat, le Plan stratégique auquel il est précédemment fait référence a souhaité faire de chacune de ces difficultés un axe prioritaire. C'est à partir de cette stratégie générale qu'a été élaborée l'action de « Développement économique et reboisement des localités de Dabon, Pochette et Marre à Coiffe, communes d'Aquin et de Fond des nègres, Haïti », ici présentée.

FONHSUD a déjà initié des actions de reboisement et de conservation des sols, cependant insuffisantes. Il faut donc donner plus d'ampleur à ces actions, en résolvant les problèmes de fond : préservation des arbres, reboisement, sensibilisation et responsabilisation vis-à-vis de l'environnement. C'est pourquoi FONHSUD mènera ici des activités complémentaires de reboisement (mise en terre d'arbres fruitiers et d'arbres de protection), de protection des sols (murs de protection et rampes vivantes) et de sensibilisation des populations à la protection de l'environnement (campagnes, sessions) pour enrayer ce problème majeur.

La mise en terre d'arbres fruitiers sera en outre un atout au niveau économique et, couplée à des formations en culture maraîchère, permettra de développer de nouvelles activités agricoles dans la zone et donc de procurer des revenus supplémentaires aux paysans.

A travers les différentes formations entreprises, le renforcement des capacités des organisations de base sera un axe transversal aux activités de développement économique et de reboisement menées.

1.3. **Bénéficiaires et/ou groupes cible**

Les bénéficiaires de l'action sont les organisations de base (groupements de paysans, groupements de femmes) des localités de Pochette, Dabon et Marre à Coiffe, plus généralement, l'ensemble des habitants soit 2.000 personnes pour Dabon et 3.500 personnes pour Pochette et 3000 pour Marre à coiffe. Le nombre total de bénéficiaires s'élève donc à 8.500 personnes.

Implication et participation des bénéficiaires :

Les organisations de base ont participé au diagnostic des actions de FONHSUD et à la définition des orientations à prendre pour les projets à venir. Ainsi, ils ont identifié leurs besoins et les activités à entreprendre afin de protéger l'environnement, de générer des revenus supplémentaires et de renforcer leurs capacités.

En ce qui concerne la mise en œuvre des activités du projet, celle-ci se basera sur l'application et le développement d'une approche participative au sens de la recherche systématique de l'implication des populations considérées comme partenaires directs et preneurs de décisions dans la conduite et la gestion des actions proposées, d'autant qu'il existe dans la zone des structures d'organisation qui constituent avec les collectivités locales des interlocuteurs avec lesquels il faudra collaborer.

Les populations apporteront aussi leur contribution au projet, à travers un apport en main d'œuvre notamment pour la plantation des arbres, l'entretien des pépinières et le transport.

1.4. **Partenaires et autres acteurs impliqués dans le projet**

Outre l'association Désir d'Haïti, maître d'œuvre du projet et organisme d'appui technique et financier, les autres acteurs du projet sont les suivants :

- *en Haïti*
 - Association FONHSUD, maître d'ouvrage et partenaire local : il effectue les études préalables du projet, élabore les stratégies d'action, met en œuvre le projet et participe, élabore les rapports financiers et techniques et effectue le suivi-évaluation de l'action.

- *en France*
- Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) : appui financier et technique, à travers la prise en charge des salaires de l'équipe exécutive (responsable de programme et de formation, comptable) ;
- Communes de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne : appui financier ;
- Conseil général de Seine-et-Marne : appui financier ;
- Conseil Régional d'Ile-de-France : appui financier.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1. Objectifs généraux

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- protéger l'environnement des communes d'Aquin et de Fond des Nègres ;
- favoriser le développement économique de la zone.

2.2. Objectifs spécifiques

A partir de ces objectifs généraux, les objectifs spécifiques ont été identifiés comme suit :

- favoriser la reforestation dans les localités de Dabon et Pochette (commune d'Aquin) ;
- protéger les sols par la mise en place de murs de protection et de rampes vivantes à Marre-à-Coiffe (commune de Fond des Nègres) ;
- développer les activités maraîchères locales ;
- renforcer les capacités des organisations de base.

2.3. Résultats attendus

Les résultats attendus dans le cadre de ce projet sont :

- 60.000 arbres fruitiers et 100.000 arbres de protection sont mis en terre dans les localités de Pochette et Dabon (30.000 arbres fruitiers et 50.000 arbres de protection dans chacune des zones) ;
- des murs de protection (seuils) et rampes vivantes sont mis en place à Marre-à-Coiffe ;
- la population et les membres des organisations de base sont formés en gestion de l'environnement ;
- les membres des organisations de base sont formés en protection des sols ;
- les membres des organisations de base sont formés en culture maraîchère.

2.4. Activités prévues

Afin d'atteindre ces résultats, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- mise en terre de 60.000 arbres fruitiers et de 100.000 arbres de protection à Pochette et Dabon (30.000 arbres fruitiers et 50.000 arbres de protection dans chacune des zones) ;
- mise en place de murs de protection (seuils) et de rampes vivantes à Marre-à-Coiffe ;
- formation des organisations de base en culture maraîchère ;
- formation des organisations de base en techniques de reboisement et de conservation des sols ;
- organisation de sessions de sensibilisation et de formation en gestion de l'environnement pour les populations et membres des organisations de base.

Justification des activités :

La mise en terre de 60.000 arbres fruitiers et de 100.000 arbres de protection dans les localités de Dabon, Pochette et Marre à Coiffe permettra de reboiser ces zones et de lutter contre les conséquences néfastes de la déforestation. Tout d'abord, ce reboisement participera au rééquilibrage

écologique ; ensuite, cela freinera les phénomènes de crues, inondations, glissements de terrain (coulées de boues) et lessivage des sols qui ont lieu lors d'averses ; enfin, cela préservera les ressources en eau (protection des sources).

La protection des sols passera aussi par la mise en place de murs de protection et de rampes vivantes afin de les préserver en partie de ces catastrophes naturelles.

Toutefois, reboiser et protéger les sols ne suffit pas. Il faut mener des actions de sensibilisation et de formation en gestion de l'environnement et techniques de reboisement et de conservation des sols, afin non seulement d'améliorer les conditions environnementales d'Haïti, mais aussi de pérenniser les impacts positifs de ces activités. Il s'agit là de renforcer les capacités des organisations de base et des populations en général, et de faire évoluer les comportements en matière d'environnement. Le changement résidant dans l'homme, l'enjeu est donc de donner une conscience environnementale aux paysans de la zone, afin de les inciter à agir de manière durable pour la protection de l'environnement.

La mise en terre d'arbres fruitiers permettra aussi de conférer de nouvelles activités agricoles aux paysans. La culture maraîchère sera développée et des formations dispensées en entretien de pépinières et culture maraîchère afin de renforcer les capacités des paysans en la matière, d'asseoir de manière durable les bénéfices du projet et d'augmenter les revenus des membres des organisations de base.

3. MISE EN ŒUVRE

3.1. Organisation du projet

Le projet a été conçu par l'équipe de FONHSUD, à partir d'une évaluation de leurs projets réalisée en 2003 et du Plan stratégique 2005-2010 indiquant les actions à mener par FONHSUD pour cette période, au regard de leurs activités passées et de leurs résultats, ainsi que des besoins exprimés par les bénéficiaires.

L'exécution et la gestion du projet relèveront de l'association FONHSUD, maître d'ouvrage. Ainsi, les grandes orientations et décisions du projet seront prises de manière collégiale par le Bureau de FONHSUD et appliquées par le personnel de l'association :

- le directeur exécutif est responsable de la supervision des travaux réalisés, fait des propositions quant à l'orientation des activités, réclame et supervise les rapports d'activité et financier du programme ;
- la responsable de programme et de formation définit la politique d'intervention avec les organisations concernées, oriente et supervise les travaux, facilite pour les différents secteurs d'activités l'acquisition des outils nécessaires à leur réalisation, soumet les différents rapports au directeur exécutif ;
- le gestionnaire comptable est chargé de la gestion financière et comptable du projet : il élabore les rapports financiers périodiques, tient la comptabilité régulière des opérations, supervise toutes les rentrées et sorties de fonds des activités mises en place par les groupes de base, et assure la formation continue en gestion de ces groupes.

Il faut souligner que les salaires de l'équipe exécutive sont pris en charge par le CCFD.

En ce qui concerne les différentes activités :

- la création et l'entretien des pépinières, la mise en terre des arbres, ainsi que la mise en place des rampes vivantes et des murs de protection seront effectués par les paysans bénéficiaires, sous la supervision du responsable de programme de FONHSUD et du technicien agricole ;
- les formations en techniques de reboisement et de conservation des sols ainsi qu'en culture maraîchère seront dispensées par le technicien agricole, avec l'appui de FONHSUD ;
- les activités de sensibilisation et de formation à la protection de l'environnement seront organisées et animées par l'équipe de FONHSUD, avec la participation d'intervenants ponctuels bénévoles.

Enfin, le suivi quotidien et l'évaluation finale des activités seront effectués par FONHSUD et le suivi-évaluation général du projet par Désir d'Haïti.

3.2. Moyens à mettre en œuvre

3.2.1. Moyens humains

- *Personnel local :*

- l'équipe exécutive de l'association FONHSUD pour le fonctionnement du projet, l'appui technique et pédagogique, le suivi-évaluation et les formations ;
- un technicien agricole de FONHSUD pour la formation et la réalisation des pépinières (appui technique) ;
- la population et les membres des organisations de base pour la mise en terre et l'entretien des plants (pépinières).

- *Personnel en France :*

- les responsables de Désir d'Haïti pour l'appui et le suivi-évaluation.

3.2.2. Moyens matériels

Le projet nécessitera :

- matériel technique (outils, transport...) ;
- fournitures et consommables (semences, sacs...)
- matériel didactique.

4. VIABILITE DE L'OPERATION ENVISAGEE

4.1. Viabilité socioculturelle

Le projet est né de l'analyse des besoins de la population locale, issue des enquêtes et évaluations préalables. Les activités ont été mises en place suivant les demandes de la population locale et les bénéficiaires sont pleinement intégrés au projet, en tant que parties prenantes tant dans la conception que dans la réalisation de l'action. Dès lors, le projet bénéficie de leur soutien.

En outre, ses effets touchant l'ensemble des habitants de Pochette, Dabon et Marre à Coiffe, le projet est porté par toute la population locale.

Quant aux autorités locales, elles soutiennent ce projet puisqu'il contribue à développer leurs localités et les communes d'Aquin et de Fond des Nègres en général.

4.2. Viabilité technique

La viabilité technique du projet est assurée par :

- la qualité des formations proposées en techniques de reboisement et de conservation des sols, en culture maraîchère et en gestion de l'environnement ;
- le suivi technique approprié des activités ;
- les appuis apportés au projet ;
- le suivi rapproché de l'évolution du projet ;
- l'expérience de FONHSUD en matière de projets de développement relatifs aux secteurs abordés.

- *Formations en techniques de reboisement et de conservation des sols, en culture maraîchère et en gestion de l'environnement*

Ces formations seront dispensées par un technicien agricole de FONHSUD, qui a une longue expérience en matière de projets agricoles et environnementaux. Il sera appuyé dans cette activité par la responsable de programme et de formation de FONHSUD, formée et expérimentée en matière de conduite de projets de développement ruraux.

A la fin du projet, ces formations perdureront puisqu'elles s'inscrivent dans un cadre plus global qu'est le « Plan stratégique 2005-2010 » de FONHSUD.

- *Suivi technique des activités*

Le suivi technique des activités sera assuré par un technicien agricole de FONHSUD, expérimenté en matière de reboisement, de création de pépinières et de culture maraîchère. Il assurera aussi le suivi des activités de formations qu'il dispensera.

Le suivi des activités de formations sera aussi assuré par la responsable de programme et de formation de FONHSUD, pour un bon déroulement.

L'ensemble de ces compétences techniques, présentes tout au long du projet et à l'issue du projet, garantissent la viabilité de ces activités.

- *Appui et suivi-évaluation du projet*

Le suivi quotidien du projet (suivi des réalisations, appui technique...) et le suivi des formations seront assurés par l'équipe de FONHSUD, à travers la responsable de programme et de formation et le comptable pour ce qui est de la gestion financière. A la fin du projet, ceux-ci procéderont à l'évaluation des activités menées.

Le suivi technique (plantations, jardins maraîchers, formations) sera assuré par un technicien agricole expérimenté.

L'association Désir d'Haïti, quant à elle, suivra le projet de manière globale (suivi technique, administratif et financier) afin de veiller au bon déroulement et à la pérennisation de celui-ci. Ce suivi s'effectuera à travers les rapports et informations régulièrement transmises par FONHSUD et lors des missions annuelles de Désir d'Haïti sur le terrain (en mai de chaque année).

- *L'expérience de FONHSUD en matière de projets de développement*

FONHSUD a démarré ses actions en 1996 et conduit divers projets de développement relatifs aux domaines des activités économiques agricoles, de la formation et de la protection de l'environnement (cf annexe 2).

Ainsi, pour accroître les revenus agricoles, FONHSUD a appuyé la création de jardins maraîchers et développé de nombreuses autres activités économiques agricoles (unité de transformation de manioc, moulin à maïs...).

Concernant la formation, environ 135 séances ont été réalisées depuis 1996, en particulier sur les thèmes suivants : la gestion des activités économiques, les outils de gestion financière, la production de plantules en pépinière, les techniques de conservation des sols, le greffage, la gestion de l'eau... Ces actions de formation ont touché plus de 800 participants.

Quant à la lutte contre la dégradation de l'environnement, l'association mène depuis 1997 des activités de reboisement. Des actions de sensibilisation, de formation, de production et de mise en terre de plantules ont ainsi été mises en œuvre dans plusieurs localités de la zone d'Aquin. 15.000 plants ont été mis en terre en 4 ans et 450 élèves formés sur la pépinière, le compostage et la conservation des sols. Dans le même temps, des réchauds à kérosène (plus de 1.000 depuis 2001) ont été distribués pour réduire l'utilisation du bois et du charbon de bois comme matériau de chauffe. Une autre priorité a été la lutte contre l'érosion et la protection des sources d'eau, à travers la mise en place de rampes vivantes.

FONHSUD a donc acquis une solide expérience en matière de conduite de projets de développement agricole et environnemental et a toutes les compétences nécessaires pour assurer la viabilité de nouvelles actions de ce type.

4.3. Viabilité économique et financière

- *Plan de financement*

Le budget global du projet s'établit à 27.879 €, les charges étant égales aux recettes.

Ces frais seront intégralement couverts par :

- la participation financière de l'association Désir d'Haïti (10,59 % du budget global) ;
- la participation du partenaire local FONHSUD (3,59 %) ;
- la subvention du CCFD (11,21 %) ;
- la subvention de l'Institut de France (21,52 %) ;
- la valorisation du bénévolat (3,59%) ;
- la subvention de la commune de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne (2,87%) ;
- la subvention du Conseil général de Seine-et-Marne (10,76 %) ;
- la contribution du Conseil régional d'Ile-de-France (35,87 %).

Le comptable professionnel de FONHSUD se chargera de la gestion financière du projet.

- *Frais de fonctionnement*

Par la suite, les frais de fonctionnement du projet seront couverts par :

- les revenus issus des activités maraîchères et des activités de la pépinière (vente des plantules) ;
- les gains des autres activités de FONHSUD, en particulier les mutuelles de solidarité.

En outre, la recherche de nouvelles subventions, tant locales que nationales ou internationales, sera encouragée.

4.4. Viabilité politique et juridique

FONHSUD est une association créée en septembre 1995 et régie par la loi du 23 juillet 1934. Toutes les activités et travaux effectués sont faits en accord avec les autorités locales, lesquelles participent aux inaugurations et à certaines activités.

4.5. Viabilité organisationnelle

Les décisions relatives au projet sont prises de manière collégiale par le Bureau de FONHSUD et appliquées par le directeur exécutif. Celui-ci bénéficie d'une expérience certaine en matière de gestion de projets de développement et en connaissance des projets de FONHSUD.

Le projet sera mis en œuvre et géré par la responsable de programme et de formation qui oriente et supervise les travaux, ainsi que les différentes activités, et soumet les rapports au directeur exécutif. Enfin, le gestionnaire comptable est chargé de la gestion financière et comptable du projet.

Il s'agit là de l'équipe exécutive du projet, en charge du bon fonctionnement et de la durabilité de l'action.

Les formateurs et techniciens du projet sont des professionnels dans leur secteur d'intervention. Ils transmettront leurs connaissances aux bénéficiaires et assureront un suivi tout au long et à l'issue du projet, pour assurer sa pérennisation.

4.6. Viabilité environnementale

L'un des objectifs généraux de ce projet est la protection de l'environnement. Au regard de la situation environnementale catastrophique d'Haïti, cet axe doit être considéré comme prioritaire.

En assurant le reboisement des localités de Pochette, Dabon et Marre à Coiffe, le projet permettra d'assurer un rééquilibrage écologique de la zone, et de développer et préserver l'environnement.

En outre, en organisant des activités de sensibilisation et de formation en gestion de l'environnement et en techniques de reboisement et de conservation des sols sous forme de campagnes ou de

séances de sensibilisation/formation, le projet souhaite donner une conscience environnementale aux paysans de la zone. Ce, afin de les inciter à agir de manière durable pour la protection de l'environnement.

L'axe « environnement » est l'un des axes fondamentaux du projet associatif de FONHSUD. De ce fait, ces actions continueront au-delà de la durée du projet, s'inscrivant dans une perspective de pérennisation, que ce soit à travers des sessions de sensibilisation, des campagnes ou la participation à des manifestations d'envergure plus importante, telle la Journée Internationale de l'Environnement.

5. PROGRAMMATION DU PROJET

5.1. Durée du projet

Le projet se déroulera sur 8 mois, d'août 2009 à mars 2010.

ANNEXES

Annexe 1 : Note complémentaire sur l'association *Désir d'Haïti*

Annexe 2 : Note complémentaire sur le partenaire local *FONHSUD*

Annexe 1 : Note complémentaire sur l'association Désir d'Haïti

1. Coordonnées

Désir d'Haïti – 57, rue Paul Algis – 77360 Vaires-sur-Marnes

Tel : 01 60 20 33 35 Fax : 01 60 07 00 77

Email : desir.haiti@laposte.net

Site Internet : <http://desirhaiti.ifrance.com>

Date de création : avril 1997

Publication au JO : 28/07/1997

Présidente : Christiane ESTEVES

Tel : 01 60 20 33 35

Trésorière : Sylvie QUENARDEL

Tel : 01 60 09 28 78

2. Objectifs de l'association

- soutenir les projets de FONHSUD destinés aux communautés paysannes du sud d'Haïti ;
- appuyer toute initiative en faveur de la démocratie locale ;
- mener des actions de sensibilisation visant à faire connaître Haïti en France;
- renforcer les liens entre Haïti, Désir d'Haïti et la communauté haïtienne de Paris.

3. Historique des relations entre Désir d'Haïti et FONHSUD

En 1997, au cours d'un voyage à Haïti, un groupe de Seine-et-Marnais fait la connaissance de l'association FONHSUD qui aide les communautés paysannes du sud du pays à s'organiser et à concrétiser leurs projets. A leur retour en France, le groupe de voyageurs crée l'association Désir d'Haïti, afin de soutenir les projets de FONHSUD et les aider à trouver des financeurs.

En novembre 1998, Désir d'Haïti, en partenariat avec la commune de Brou-sur-Chantereine et le CCFD, accueille une délégation haïtienne composée de représentants de FONHSUD et de maires de communes du Sud. Ce, afin d'étudier la démocratie locale en France.

En 2000, une convention est signée entre FONHSUD, la SIDI, le CCFD et Désir d'Haïti, afin de s'engager sur une voie de soutien et de coopération à long terme.

4. Projets menés par Désir d'Haïti avec FONHSUD

Dans le cadre de cette coopération, Désir d'Haïti apporte en 2001 son soutien financier à FONHSUD pour le renforcement de ses activités de micro finance, de protection de l'environnement et de formation des bénéficiaires.

En 2002-2003 est mené un projet d'irrigation et de développement agricole, avec de plus la construction d'un moulin à manioc à Cavaillon avec le soutien de la région Ile-de-France, ainsi que des municipalités de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne.

En 2004-2005, Désir d'Haïti appuie la création de pépinières et de plantations d'arbres fruitiers, la distribution de réchauds à kérosène, ainsi que l'élevage de cabris et de poules en collaboration avec le Conseil général de Seine-et-Marne.

En 2006, Désir d'Haïti finance la mise en place de cultures maraîchères dans la zone d'Aquin, l'installation d'un moulin à maïs à Surprice, la formation en transformation des fruits des paysans, la réparation d'un puits colonial et l'installation d'une pompe à la Haut Pays, ainsi que le forage d'un puits à Abricot et le captage d'une source à Dabon. Ce, en collaboration avec la Région Ile-de-France, le ministère des Affaires étrangères et la Fondation France Libertés.

En 2007, Désir d'Haïti a mené, avec l'appui financier du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), un programme d'accès à l'eau potable dans la région d'Aquin, à travers le forage de 6 puits à Lacolline, la construction de 3 citernes à Abricot et la réparation de 2 puits à Bidouze, ces activités étant accompagnées de formations à la gestion de l'eau et des équipements.

En 2008, de nouvelles réalisations hydrauliques ont été entreprises avec l'appui du SEDIF : réalisation de 3 puits à Fond-des-Nègres, réparation de 3 puits à Bidouze, formations à la gestion de l'eau et des équipements.

Annexe 2 : Note complémentaire sur l'association FONHSUD

1. Coordonnées

FONHSUD – rue de l'Égalité – Aquin – Haïti

Date de création : septembre 1995

Directeur exécutif : Gousse OREMIL

Personne contact chargée de projets : Nattacha BOYER

Email : gousseoremil@hotmail.com

Email : cnattacha@yahoo.fr

2. Objectifs de l'association

- Accompagner les organisations et communautés du département du Sud en leur apportant un appui financier et technique pour la réalisation de leurs projets de développement ;
- Protéger l'environnement
- Favoriser la démocratie locale

3. Principaux projets menés par FONHSUD

L'association FONHSUD (Fonds Haïtien d'Appui au Développement du Sud) a été créée en septembre 1995 par un ensemble de professionnels notamment du développement, dans le but de parvenir à l'intégration des organisations et communautés du Sud d'Haïti dans le système économique et social haïtien.

Avec l'appui technique et financier de divers partenaires (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, SIDI, Désir d'Haïti, coopération française, ROCAHD-association canadienne), FONHSUD a pu mettre en œuvre un ensemble d'activités socio économiques dans l'arrondissement d'Aquin et ses zones avoisinantes Cavaillon et St Louis du Sud.

Les activités conduites sont regroupées en plusieurs axes d'intervention :

- l'axe « protection de l'environnement » : plantation d'arbres, distribution de réchauds à kérosène, formation sur les techniques de reboisement et de conservation des sols ;
- l'axe « initiative d'économie solidaire » : développement et renforcement des structures de proximité de micro finance (mutuelles de solidarité, caisses d'épargne et de crédit);
- l'axe « promotion de filières agricoles » : installation d'une unité de transformation de manioc à Cavaillon, installation d'un moulin à maïs à Zanglé et à Surprise, installation d'une pompe d'irrigation à Cavaillon, formation en gestion des organisations et des activités économiques ;
- l'axe « mise en place d'infrastructures de base », nouvelle orientation correspondant aux besoins primordiaux des bénéficiaires ;
- l'axe « démocratie locale » s'inscrit dans le cadre d'un travail d'accompagnement à la coopération décentralisée.

Face à la situation environnementale critique de la commune d'Aquin et aux besoins des organisations de base en matière d'activités économiques et de formations, FONHSUD a décidé de mener un nouveau projet de développement économique et de reboisement dans les localités de Dabon, Pochette et Marre à Coiffe, dans les communes d'Aquin et de Fond des Nègres, en partenariat avec l'association française Désir d'Haïti.